

HAITI

**PLAN D' INVESTISSEMENT POUR LA CROISSANCE DU SECTEUR
AGRICOLE**

PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

ANNEXE 4

COMPOSANTE AQUACULTURE ET PÊCHE

ANNEXE 4

PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

COMPOSANTE AQUACULTURE ET PÊCHE

TABLE DES MATIÈRES

SUMMARY AND CONCLUSIONS.....	iii
RESUMÉ.....	viii
A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	vii
Ressources	viii
Systèmes de production.....	viii
Pêche maritime.....	viii
Aquaculture.....	viii
Systèmes de valorisation.....	ix
Pêche continentale	ix
Aquaculture.....	ix
Importations et exportations.....	ix
Consommation et nutrition	ix
Institutions (y inclus secteur privé, ONG).....	x
Principales contraintes	x
Impact du tremblement de terre du 12.01.2010.....	x
B. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR	x
Vision stratégique de développement du secteur	xiii
C. JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION.....	xiii
D. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS	xiv
E. DESCRIPTION DES INTERVENTIONS	xvi <u>2</u>
F. BÉNÉFICES ATTENDUS	xviii <u>4</u>
G. PROBLÈMES EN SUSPENS - RISQUES.....	xix <u>5</u>
H. COÛTS ESTIMÉS	xx <u>6</u>

ANNEXE 4

PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

COMPOSANTE AQUACULTURE ET PÊCHE

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. De même qu'avec les autres secteurs de l'économie haïtienne, le secteur de la pêche et de l'aquaculture est resté enfermé dans le cercle vicieux de la pauvreté. Le secteur est caractérisé par plus de 50 000 petits pêcheurs et pisciculteurs qui produisent ensemble environ 16 000 tonnes de poissons par an, dont seulement 400 t/an à partir de l'aquaculture, pour une population de 10 millions d'habitants. Le pays importe environ 10 000 tonnes de poissons par an d'une valeur de 10 millions d'USD. Avec 2,5 kg/personne/an, la consommation de poissons reste très faible. Par comparaison, la consommation de poissons en Jamaïque est d'environ 17 kg/personne/an. Les capacités institutionnelles dans le secteur sont plutôt faibles.

2. Le secteur est vulnérable aux désastres naturels. Le pays est souvent touché par des ouragans qui peuvent causer des dommages et des victimes dans les communautés de pêcheurs tandis que les inondations et les coulées de boue peuvent provoquer les mêmes effets dans les communautés d'aquaculture. Le séisme du 12 janvier 2010 a causé des dégâts directs et indirects. Des fabriques de glace et des entrepôts frigorifiques ont subi des dommages et aussi des pertes de produits en raison du manque d'électricité. Certains pêcheurs ont perdu leur DCP (dispositifs de concentration de poissons) et certains éleveurs de poissons ont subi des dommages dans des étangs et ont perdu une partie de la production. Indirectement, le séisme a affecté le système de commercialisation à cause de coupures des routes et des communications, de la chute de la demande en raison d'une forte baisse du pouvoir d'achat d'une grande partie de la population, mais également à cause du grand nombre de personnes ayant quitté la capitale pour s'établir dans les zones rurales.

3. En janvier 2009, le Président René Préval avait donné mandat au Groupe de Travail sur la Compétitivité (GC) de proposer une vision et les éléments d'une stratégie de compétitivité pour Haïti. Cette commission de 20 membres provenant du secteur privé, du gouvernement et de la société civile s'atèle depuis sa formation à l'articulation d'un plan et d'une stratégie de compétitivité pour Haïti et une amélioration du climat des affaires. Le GC préconise que la nation construise trois piliers; 1) créer une culture de l'innovation et de la compétitivité, 2) la mise en œuvre de partenariats publics privés et de « quick-wins » incluant des actions de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), et 3) l'amélioration de l'environnement des affaires.

4. Le GC a identifié cinq secteurs prioritaires de croissance : fruits et légumes, élevage, tourisme, externalisation de services (business process outsourcing), et vêtements. Leur potentiel de croissance repose en grande mesure sur le marché à l'exportation.

5. Cependant, le gouvernement a confirmé que le secteur de la pêche et de l'aquaculture est également un secteur prioritaire pour le développement du pays.

Ressources

6. Ni les ressources halieutiques d'Haïti, ni l'effort et les résultats de la pêche, n'ont jamais été le sujet d'une évaluation au niveau national. Dans le cadre de quelques projets, des énumérations et évaluations ont été exécutées au niveau du département. Parmi les interventions que nous proposons se trouve donc l'enquête cadre nationale dans la pêche et l'évaluation nationale des ressources et de la production durable dans la pêche, ainsi que l'identification du potentiel aquacole dans le pays. Tout cela aura pour but d'obtenir les données de base nécessaires pour la planification du développement de la pêche et de l'aquaculture.

7. Une estimation grossière de la production durable à partir des ressources maritimes est de 20 000 t/an (production actuelle 15 000 t/an) et des eaux continentales de 3 000 t/an (production actuelle 600 t/an). Pour l'aquaculture, la production actuelle est de 400 t avec un potentiel qui est limité seulement par l'investissement en ressources humaines, en fermes aquacoles et en infrastructures et services d'appui.

Systèmes de production

8. Environ 60 000 personnes seraient impliquées dans une production totale d'environ 15 000 t/an avec une valeur à la production d'environ 25 millions d'USD/an.

Pêche maritime

9. C'est une pêche artisanale de petites embarcations effectuée par plus de 50 000 pêcheurs produisant environ 15 000 t/an (300 kg/pêcheur/an). Une grande partie des pêcheurs travaille à temps partiel. En amont et en aval, il y a encore des dizaines de personnes impliquées dans la construction et réparation des canots et des voiles, etc. et dans la transformation et commercialisation. Les embarcations sont petites (3 à 4 m de longueur), les marées sont de brève durée (12 heures maximum). La majeure partie des embarcations n'est pas motorisée et utilise la voile. Les distances parcourues sont courtes et les zones de pêche sont proches de la côte. En général, deux pêcheurs occupent un canot. Le nombre de sorties est de 150 par an et la production journalière moyenne par canot serait de seulement 4 kg. Le prix moyen à la plage de débarquement étant de 2 USD/kg les revenus annuels par canot seraient de 1200 USD; ils sont répartis entre le propriétaire du canot (33%), le propriétaire des engins de pêche (33%) et l'équipage (33%). La valeur à la plage est de 30 millions d'USD.

Pêche continentale

10. La pêche continentale est pratiquée par environ 2000 pêcheurs/agriculteurs, moyennant une production de 300 kg/pêcheur/an pour un total de 600 t/an, qui sont vendues à la plage à des prix d'environ 1,7 USD/kg, pour un total d'environ 1 million d'USD. Les pêcheurs utilisent de très petits canots à une place.

Aquaculture

11. La production aquacole est de 400 t/an, produite par environ 1000 personnes. Elle est très paysanne et peu commerciale. Les prix à la production sont de 1 à 2 USD/kg pour une valeur totale à la production de 0,6 million d'USD.

Systèmes de valorisation

12. Plus de 20 000 personnes seraient impliquées, en aval de la production, dans la transformation et surtout dans la commercialisation des produits. La valeur ajoutée totale est estimée à environ 16 millions d'USD par an. La majeure partie de la production est écoulee en état frais, il y a un peu de séchage ou salage. Le fumage n'est pas connu comme technique de transformation, sauf dans le cas de produits fumés type 'délicatesse'.

Pêche maritime

13. Environ 20 000 personnes sont employées dans la commercialisation. Au niveau de la plage, les femmes achètent les produits à moindre valeur marchande et des hommes achètent les produits à haute valeur marchande (langoustes, crevettes, poissons nobles). Une femme peut acheter 20 à 30 kg de poissons frais ou séchés à un prix de 2 USD/kg, et le vendre dans les marchés de la zone aux consommateurs à 3 à 4 USD /kg. En général, les femmes n'utilisent ni la glace ni les caisses isothermes. En revanche, les hommes les utilisent et peuvent acheter des produits à haute valeur marchande jusqu'à une valeur de 100 USD, en payant 4 à 5 USD /kg au niveau de la plage (langoustes, crevettes, crabes, lambi, poissons nobles). Ces produits sont acheminés vers les hôtels, restaurants et supermarchés en Haïti et en République Dominicaine où ils sont vendus au double du prix d'achat.

Valeur ajoutée totale estimée : 30 million d'USD.

Pêche continentale

14. La production de 600 t/an est vendue à des femmes commerçantes (environ 500) à un prix de 2 USD /kg pour la revente aux marchés à double prix.

Valeur ajoutée estimée: 1,2 millions d'USD.

Aquaculture

15. Production annuelle 400 kg. Les produits sont achetés à 2 USD /kg et revendus sur les marchés à 4 USD /kg. Valeur ajoutée totale: 0,8 million d'USD.

Importations et exportations

16. Haïti importe environ 10 000 t/an de produits traités, surtout des harengs salés, représentant environ 15 000 t/an de poids vif, à une valeur d'environ 10 millions d'USD/an. Les exportations de langoustes, crevettes et lambi seraient de 500 t/an.

Consommation et nutrition

17. La disponibilité totale en poissons. de 25 000 t/an pour une population de 10 millions personnes se traduit par une consommation de 2,5 kg/personne/an. En comparaison, la consommation moyenne globale est de 16,9 kg/personne/an; celle de la République Dominicaine est de 5 kg/personne/an et en Jamaïque elle est de 17 kg/personne/an. La consommation de poisson en Haïti est extrêmement basse et pourrait même avoir des conséquences pour la santé de la population.

Institutions (y inclus secteur privé, ONG)

18. Le service de pêche et aquaculture au sein du Ministère de l'Agriculture, Ressources Naturelles et Développement Rurale (MARNDR) consiste d'un chef de service avec quelques techniciens sur le terrain. Ces derniers doivent travailler sans téléphone, sans voiture, sans ordinateur ou autres moyens informatiques, et pratiquement sans budget.

19. La Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire de l'Université d'État d'Haïti remplit parfois le vide en fonctionnant comme contrepartie de missions et de projets de terrain.

20. Les pêcheurs travaillent tous pour leur propre compte et sont peu organisés, mais quelques associations de pêcheurs et de marchands existent.

21. Les importateurs et exportateurs travaillent pour leur propre compte et ne sont pas organisés.

Principales contraintes

22. Les principales contraintes sont le manque de données de base, la faiblesse des capacités institutionnelles, la petite taille des embarcations qui empêche l'exploitation de ressources éloignées de la côte et le manque d'infrastructures pour la commercialisation.

23. Parmi les principales contraintes dans l'aquaculture, on trouve le niveau paysan de la production et le manque d'une approche commerciale (manque de production en alevins, manque d'un aliment à partir des produits agricoles disponibles, manque d'infrastructures de transformation-emballage-commercialisation et le manque d'appui et suivi technique-commercial dans le secteur).

Impact du tremblement de terre du 12.01.2010

24. Le tremblement de terre a créé des dégâts dans l'infrastructure et les moyens de distribution et de commercialisation du poisson. Par conséquent, la population consomme encore moins de poissons qu'avant lorsque le taux de consommation était déjà très bas. En ce qui concerne les bateaux de pêche et les structures des centres de pêche, l'impact a été limité. Mais quelques dispositifs de concentration de poissons seraient coupés de leurs ancrs. On méconnaît l'impact éventuel du séisme sur l'écosystème.

B. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

25. En 2008, un groupe de travail a élaboré un plan d'action pour le développement de la pêche et de l'aquaculture. Ce groupe comprenait des acteurs du secteur privé, des fonctionnaires du MARNDR et des professeurs de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire. Les objectifs principaux du plan d'action sont :

- (i) permettre le développement social et économique des communautés rurales des pêcheurs à travers la pratique d'une pêche artisanale améliorée;
- (ii) augmenter significativement la production et disponibilité nationale de poissons; et
- (iii) assurer la durabilité des activités de pêche et d'aquaculture.

26. Le plan d'action intervient simultanément au niveau de quatre grands problèmes identifiés dans le secteur:

- la faiblesse institutionnelle et légale;
- la stagnation du développement socio-économique de la filière;
- la commercialisation inadéquate du produit; et
- et la gestion inefficace de la pêche.

27. A l'intérieur des objectifs généraux, les objectifs spécifiques considérés prioritaires dans la pêche maritime sont:

- (i) Renforcement du cadre institutionnel et légal :
 - Adéquation de la structure organisationnelle;
 - Augmentation des activités de recherche liées à la filière;
 - Renforcement de la capacité d'évaluation indépendante des activités liées à la filière;
 - Augmentation des ressources matérielles et humaines halieutiques;
 - Renforcement organisationnel transversal de la filière; et
 - Renforcement organisationnel horizontal de la filière (avec le Ministère de l'Environnement - MDE).
- (ii) Dynamisation du développement socio-économique de la filière
 - Augmentation de la disponibilité locale de matériel de pêche;

- Augmentation de l'efficacité et sécurité des petites embarcations artisanales;
 - Augmentation et diversification des prises; et
 - Renforcement organisationnel des pêcheurs et marchands.
- (iii) Amélioration de la commercialisation du produit:
- Augmentation de la consommation locale;
 - Augmentation des exportations;
 - Augmentation de l'investissement privé;
 - Amélioration des infrastructures physiques de base;
 - Amélioration de la transformation du produit; et
 - Amélioration de la chaîne de froid.
- (iv) Augmentation de la capacité d'aménagement des ressources:
- Augmentation et légitimation de la capacité d'aménagement des ressources dans la commune
 - Suivi de l'activité de pêche
- (v) Dans la pêche continentale et l'aquaculture, les objectifs spécifiques sont:
- Améliorer la rentabilité du secteur en luttant contre la concurrence déloyale;
 - Gérer et exploiter rationnellement les principaux lacs (dont les lacs collinaires) et étangs à travers l'empoissonnement et la production aquacole;
 - Maximiser l'utilisation des espaces déjà existants de production d'alevins et créer de nouvelles écloséries;
 - Faire l'inventaire des fermes aquacoles dans le pays et proposer des mécanismes permettant la réhabilitation et l'exploitation efficace de ces fermes;
 - Réduire la dépendance du pays vis à vis de l'étranger pour l'alimentation des poissons;
 - Mettre en place des dispositifs pour la conservation et la commercialisation des poissons;
 - Encadrer et assister les pêcheurs dans l'exploitation des ressources en eaux;
 - Renforcer la Direction des Pêches et de l'Aquaculture (DPAQ) du MARNDR; et

- Mettre sur pied une banque de données sur la pêche et l'aquaculture et actualiser les données sur les plans d'eau du pays.

28. Le plan d'action vise à augmenter, dans un délai de 5 ans, la production de la pêche maritime de 15 000 t/an à 20 000 t/an, celle de la pêche continentale de 600 t/an à 3 000 t/an et celle de l'aquaculture de 400 t/an à 4 000 t/an, soit une production additionnelle totale de 11 000 t/an en 5 ans.

Vision stratégique de développement du secteur

29. La proposition FAO s'appuie aux plans d'action dans la pêche maritime et dans la pêche continentale et l'aquaculture du gouvernement, avec comme objectifs principaux :

- (i) Augmenter la consommation de poissons.
- (ii) Augmenter les emplois dans le secteur.
- (iii) Augmenter les revenus dans le secteur.

30. La stratégie vise à dynamiser le secteur à travers le renforcement des capacités productives et des capacités d'appui institutionnel au secteur pour atteindre une production additionnelle de 30 000 t/an d'ici 10 ans. Nous proposons donc une quantité additionnelle majeure (30 000 t/an au lieu de 11 000 t/an) mais aussi une période plus longue pour atteindre ce niveau (10 ans au lieu de 5 ans).

31. La stratégie s'appuie aux plans d'action susmentionnés du MARNDR dans la pêche et dans l'aquaculture avec la seule (grande) différence que l'aquaculture visera non seulement le marché national mais aussi, et particulièrement, le marché à l'exportation. Nous prévoyons qu'une grande partie (11 000 t/an) de la production additionnelle sera exportée et qu'on ne pourra pas éliminer les importations de poisson. Par contre, pour atteindre un niveau de consommation de 5 kg/personne/an, il faudra prévoir une augmentation des importations.

32. La proposition compte beaucoup sur des investissements du secteur privé, surtout pour l'aquaculture commerciale.

33. Une assistance technique est nécessaire sur une longue période pour appuyer le gouvernement et les opérateurs pendant la mise en œuvre des programmes de développement.

C. JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION

34. Le tremblement de terre a peu affecté directement le secteur pêche et aquaculture. Il y a eu des dommages au niveau des marchés et boutiques de Port-au-Prince et des autres centres de population affectés par le séisme, et au niveau des fabriques de glace, chambres froides et camions frigorifiques. De plus, quelques dispositifs de concentration de poisson ont été coupés de leurs ancrages, mais les embarcations n'ont pas été affectées et il n'y a pas de quais de pêche endommagés.

35. Les dégâts sur les infrastructures et moyens de conservation et commercialisation ont interrompu l'approvisionnement de la population en produits de la pêche. Ils ont été estimés à 2

millions d'USD et des mesures d'urgence sont nécessaires pour remédier à cette interruption. Une mission d'urgence est nécessaire pour définir les détails avec les opérateurs du secteur et l'administration nationale et locale.

36. Indirectement, à cause de l'exode de la population de la capitale vers le monde rural, le tremblement de terre a créé une pression sur ce monde rural pour absorber ces migrations. Vu le risque sismique qui existe à Port-au-Prince, et aussi pour d'autres raisons, on peut attendre et même souhaiter que les gens ne retournent pas à la capitale. De ce fait, il est nécessaire de promouvoir le développement socio-économique sur tout le territoire, y compris dans le secteur pêche et aquaculture, pour créer des emplois, produire des aliments, et générer des revenus. D'ailleurs, le bas taux de consommation du poisson est de par lui-même un argument en faveur de l'augmentation de la disponibilité des produits halieutiques. Une mission pêche - aquaculture doit identifier les opportunités, définir les détails et formuler des programmes de relance à moyen - long termes. Pour faciliter la relance des secteurs pêche et aquaculture, y compris la mission d'identification et formulation des programmes, l'enquête cadre s'impose comme une mesure d'urgence.

37. Le programme de développement des pêches maritimes et continentales pourrait augmenter la production par 5 000 t/an, dont 1 000 t/an pour exportation.

38. Le programme de développement de l'aquaculture continentale et marine pourrait augmenter la production par 25 000 t/an, dont 10 000 t/an pour exportation.

D. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

39. Il serait souhaitable que la consommation soit au moins 5 kg/personne/an, ce qui représente une disponibilité additionnelle de 25 000 t/an de poissons. La pêche maritime pourrait produire une quantité additionnelle de 5 000 t/an et la pêche continentale en pourrait produire jusqu'à 3 000 t/an. Pour l'aquaculture, la production potentielle n'est pas limitée par les ressources, mais par les investissements et ces derniers dépendront de leur rentabilité économique, qui à son tour est fonction des marchés et des infrastructures.

40. Les objectifs des interventions dans les sous-secteurs aquaculture et pêche sont:

- (i) la réhabilitation des activités de production et valorisation du poisson à travers des actions d'urgence;
- (ii) le développement des sous-secteurs à moyen et long terme pour créer des emplois, générer des revenus et augmenter la disponibilité des produits de la pêche et de l'aquaculture pour la consommation.

Les résultats attendus s sont comme suit:

Activité	Emplois additionnels	Production additionnelle (t/an)	Exportation additionnelle (t/an)	Consommation additionnelle (t/an)
Augmenter la production de la pêche	15 000	5 000	1 000	4 000
Augmenter la production de l'aquaculture	50 000	25 000	10 000	15 000
Augmenter les importations	2 000			6 000
Total	67 000	30 000	11 000	25 000

La contribution au produit brut national sera d'environ de 100 millions d'USD par an.

E. DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

41. Les interventions envisagées sont :

Au niveau de la pêche maritime:

- Le renforcement organisationnel des pêcheurs et des marchandes, tout en mettant l'accent sur le partenariat entre ces opérateurs et le secteur privé
- L'actualisation de la loi de pêche
- La formation et l'accompagnement continu des jeunes cadres en pêche
- La formation et l'accompagnement continu des acteurs de la filière
- L'acquisition et la mise à disposition de certains matériels de pêche
- Le développement de types alternatifs de pêche, mettant l'accent sur les DCP et de meilleures embarcations artisanales
- La mise en place d'infrastructures physiques facilitant le transport, la conservation, le traitement et la commercialisation des fruits de mer
- L'installation de chaînes de froid
- Le développement d'incitatifs économiques pour l'investissement dans le sous secteur

42. A travers l'expansion et la modernisation des activités de pêche (bateaux motorisés, dispositifs de concentration du poisson) et de commercialisation, le programme vise à augmenter la production de 5 000 t/an, dont 1 000 t seront exportées.

43. Le programme comprendra des investissements en collaboration avec le secteur privé dans la production et dans la commercialisation.

Au niveau de l'aquaculture et de la pêche continentale

44. L'aquaculture n'occupe encore qu'une faible place dans l'économie nationale. Elle a cependant un bon potentiel de développement dans les plaines irriguées et dans des zones moins favorisées comme le Nord Est et le Plateau Central. Le programme visera à y établir des fermes commerciales, grandes et petites, produisant ensemble à la fois pour l'exportation (15 000 t/an) et pour le marché national (10 000 t/an). Le programme sera mis en œuvre en étroite collaboration avec le secteur privé, y compris de l'extérieur. Il y a des indications avec lesquelles plusieurs pays seraient intéressés à collaborer en ce qui concerne l'aquaculture, par exemple la Colombie, le Brésil et Taiwan. Nous envisageons d'abord une phase pilote pour passer à des investissements à plus grande échelle si et quand les opérateurs seront assurés de la rentabilité. Des mesures d'accompagnement hors du secteur devront être prises pour créer les incitations nécessaires au secteur privé.

45. Les activités envisagées sont :

- Etude filière permettant la révision de la politique commerciale
- Evaluation des ressources et du potentiel aquacole
- L'empoissonnement des plans d'eau
- L'établissement des fermes aquacoles : production en cage et production en étangs
- L'augmentation de la production des éclosiers existants et création de nouveaux centres de production
- La réhabilitation des fermes avec potentialité établie
- La production d'aliments pour poissons

- La réalisation d'études portant sur la transformation, la conservation et la commercialisation
- La fourniture d'assistance technique aux pêcheurs

L'assistance technique appuiera les activités suivantes:

- *Élaboration des plans d'activités.*
 - Préparation d'un plan d'activités d'urgence.
 - Élaboration d'une stratégie de développement à moyen long terme sur une période de dix ans.
- *Coordination des activités d'urgence et de développement.*
 - Réunions de coordination.
 - Identification et sélection de bénéficiaires.
 - Appui technique.
 - Gestion et communication des informations pertinentes.
- *Renforcement des capacités du gouvernement et des opérateurs du secteur.*
 - Formation dans tous les aspects de l'aquaculture et de la pêche.
 - Collaboration étroite à travers la présence continue d'experts en aquaculture et pêche.
- *Appui technique au gouvernement, aux opérateurs et aux organisations de développement.*
 - Politique et planification.
 - Écloseries et fermes piscicoles.
 - Technologie de pêche et sécurité en mer.
 - Valorisation des produits.
 - Gestion de la pêche et des ressources.
- *Gestion et communication de l'information pertinente au secteur.*
 - Base de données pertinentes sur les ressources, opérateurs, produits, coûts et bénéfices, marchés, infrastructures, organisations, projets, etc.
 - Vulgarisation de l'information à travers internet, bulletins et réunions.

46. Le programme comprendra des investissements en collaboration avec le secteur privé dans la production et dans les services aquicoles.

47. Le programme prévoit également une ligne de crédits bancaires aux importateurs/distributeurs pour l'expansion et l'amélioration de leurs infrastructures et pour l'importation d'une quantité additionnelle de 500 t/mois soit 6 000 t/an.

48. Le programme créera les conditions nécessaires pour que le secteur privé, à travers de crédits bancaires et autres, investisse dans la pêche et surtout dans l'aquaculture. Les activités supportées incluront la gestion des ressources, la valorisation des produits, la consommation de poissons, l'appui technique aux activités des acteurs et des projets, la coordination de leurs activités, la gestion de l'information pertinente, la collaboration avec les autres secteurs, etc.

49. Dans la gestion des ressources, il sera nécessaire réaliser une enquête cadre du secteur (jamais faite); une évaluation des ressources (jamais faite); des plans de gestion de certaines espèces comme les langoustes, lambi, crevettes, requins, etc.; de plans de gestion des eaux intérieures pour l'aquaculture (en collaboration avec d'autres); des plans de gestion des palétuviers; du renforcement des statistiques; de l'adaptation des lois pertinentes; etc.

50. Dans la valorisation des produits, les besoins incluent les études de faisabilité des chaînes de froid et des produits à valeur ajoutée; la démonstration à travers des projets pilote sur la rentabilité des investissements, le renforcement de la sécurité sanitaire (mise au niveau des exigences sanitaires des marchés à l'exportation); l'adaptation des lois pertinentes; l'appui aux opérateurs du secteur et le suivi de leurs opérations; etc.

51. Il faudrait supporter les activités de promotion de la consommation du poisson, à travers l'information de la population concernant certaines espèces inconnues et moins appréciées, l'introduction de la pisciculture scolaire, etc.

52. Pour atteindre un niveau de consommation de poissons de 5 kg/personne/an, il faudra prévoir d'augmenter les importations par 6 000 t/an. Cependant, les «madames Sara» (marchandes dans les quartiers populaires et en milieu rural) seront assistées pour faciliter la distribution et commercialisation des produits à basse valeur commerciale parmi les couches moins aisées.

F. BÉNÉFICES ATTENDUS

53. Les bénéfices attendus du programme aquaculture et pêche seront:

- la création d'une industrie aquacole moderne et durable produisant pour les marchés internes et à l'exportation;
- la création d'une industrie de pêche plus performante et durable;
- la création, voir l'amélioration des revenus de milliers d'emplois dans les activités d'aquaculture et des pêches, ainsi que dans les activités en amont et en aval;

- l'amélioration du taux de consommation du poisson jusqu'à 5 kg/personne/an à travers la disponibilité additionnel de 30 000 t/an en fin de programme;
- l'augmentation du capital investi dans les systèmes de production et valorisation avec;
- contribution au développement général et à la stabilité sociale dans le pays; et
- le programme jettera la base pour un développement du tourisme dans les zones de pêche artisanale.

G. PROBLÈMES EN SUSPENS - RISQUES

54. La stabilité sociale et politique est une condition importante pour le succès du programme, en particulier pour assurer la rentabilité des investissements.

H. COÛTS ESTIMÉS

Le coût indicatif des interventions est comme suit (USD).

Activités	Coûts (USD)
<i>Court terme</i>	5 700 000
- Mise en place des bases organisationnelles et légales	300 000
- Etudes sur transformation, conservation et commercialisation	100 000
- Evaluation des ressources et du potentiel aquacoles	1 000 000
- Etablissement de fermes pilotes	300 000
- Sensibilisation/Formation/Assistance technique	1 500 000
- Mise en place d'écloserie	500 000
- Acquisition et mise à disposition de matériels de pêche	2 000 000
<i>Moyen – long terme</i>	26 800 000
- Consolidation du tissu organisationnel	3 000 000
- Renforcement institutionnel de la DAPQ	500 000
- Réhabilitation des fermes piscicoles	2 000 000
- Extension de l'installation de matériels de pêche et d'infrastructures	10 000 000
- Empoisonnement des plans d'eau et des lacs collinaires	3 000 000
- Formation/Assistance technique	8 000 000
- Suivi et évaluation des actions	300 000
Total	32 500 000